



## prestation non réalisée dans les délais impartis et demande de remboursement

Par **Chipsy**, le **30/09/2023** à **19:07**

Bonjour,

J'ai versé à XXXXX la totalité de la somme pour la pose d'une moquette qui aurait dû avoir lieu le mercredi 20 septembre. Le poseur est venu, mais il n'a pas pu poser la moquette, car il y a eu une erreur dans la coupe et il manquait 1 mètre.

Dans un premier temps, on m'a avisée de la nouvelle commande de la moquette et la semaine dernière, on m'a dit que l'usine en Italie devait relancer la fabrication de la moquette, car ce coloris était en rupture de stock. Il faudrait que j'attende le 23 octobre pour que la moquette soit posée. Ce délai ne me convient pas.

J'ai demandé un remboursement intégral de la somme pour une prestation non réalisée dans les délais impartis en me basant sur l'article 1217 du Code Civil.

XXXXX m'a appelée pour me dire que j'aurai une réponse écrite à ma demande sous peu.

1. Ont-ils le droit de me refuser le remboursement ?
2. Avaient-ils le droit d'encaisser la somme totale avant d'avoir réalisé la prestation ?

Merci d'avance si vous pouvez m'éclairer sur ce sujet !

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **01/10/2023** à **17:23**

Bienvenue

On vous a demandé de le paiement intégral ?, c'est anormal effectivement.

Votre contrat évoque -t-il le cas du retard ?

Par **Chipsy**, le **01/10/2023** à **17:29**

Merci pour votre réponse.

Non, le contrat ne mentionne pas ce qui se passe en cas de retard.

L'article 1217 du Code civil s'applique-t-il dans mon cas ?

Sur quel article puis-je m'appliquer pour dénoncer ce paiement abusif ?

D'avance merci si vous pouvez m'éclairer.